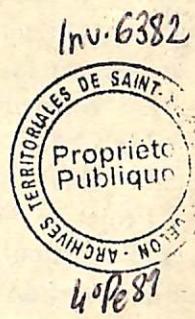


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Dernier Hommage

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie...
(V. HUGO)

Ces beaux vers du poète nous revenaient
à la mémoire, un de ces derniers dimanches,
en entendant résonner les noms qui viennent
de s'ajouter à ceux, déjà hélas! trop nombreux,
inscrits dans le martyrologue de
nos marins:

La Gaëlette "BLANCHE"
(MORUE FRANÇAISE)

La Gaëlette "MADELEINE"
(MORUE FRANÇAISE)
et leurs équipages :

GIRARDIN ELIE PATRON

Laralde Jean

Sasco Ange

Philippe Julien

Pyronne Pierre

Arantzio J. Bte

Bauzier Pierre

Spearn Henri

Menditèzy Jean

Courriard Toussaint

Spearn Jean Jh.

Conflan Edouard

Briand Louis Jh.

Samson Jean

Larman Dominique

Téletchéa Ange

Lorant Mathurin

Lesports Alexandre

Legoff François

Dominique Pierre

LEFLEUR LOUIS PATRON

Leguicher Ange

Tanguy J. Bte

Olivier Pierre

Frioult Eugène

Loucel Alexandre

Desdouet Louis

Meubry Jean

Després Louis

Pitman William

Prigent François

Marin Pierre

Dithurhido Eugène

Bumberry William

Chevalier Auguste

Maillard Henri

Lesaux Joseph

Goic Jean-François

Vidal Gaston

Legoff Yves

souvenez et prie, parce qu'ils ont fait sans hésiter cette simple et grande chose : s'oublier et mourir pour sa famille, pour son devoir.

Les St-Pierrais n'oublieront pas ceux qu'ils viennent de perdre:

Le patron Elie Girardin, cet homme bon et fort, âme droite, aux convictions profondes, qui, par dévouement, se mêla à des luttes auxquelles répugnait son tempérament : rude matelot à la mer, charitable et doux parmi les siens: un caractère!

Le patron Leflem, solide marin aussi, excellent cœur, aimé par ses camarades qui appréciaient la rondeur et la jovialité de son caractère.

Et tous les autres, Cadiens, Normands, Basques, Bretons, Anglais, — car toutes les races dont se constitue la famille St-Pierraise, sont représentées dans cette hécatombe, — dont l'énumération serait malheureusement trop longue.

A eux également, à tous les marins disparus nous adressons un dernier souvenir, un dernier hommage, et à leurs familles, à tous ceux qui les pleurent l'expression de notre compassion, de notre profonde sympathie.

Améliorations et Réformes

Le Conseil d'Administration de la Colonie est saisi des questions suivantes dont nous ferons connaître la solution à nos lecteurs, en temps et lieu :

1^o — La réorganisation de l'hôpital local ou la proposition de location moyennant une subvention annuelle à déterminer.
2^o — La pêche de la boëtte au moyen des trappes.

3^o — Subvention annuelle, au moins à deux personnes chargées d'étudier à l'étranger les moyens scientifiques et

pratiques pour la pêche de la boëtte et de la morue.

4^o — Modification au tarif général des Douanes.

5^o — Réduction des droits de navigation.

6^o — Remaniement de l'Octroi de mer et de l'impôt foncier.

7^o — Crédit d'un entrepôt à St-Pierre.

8^o — Perception, à St-Pierre, des droits sur le sel, que la métropole touche indûment, et dont le montant en temps ordinaire, peut être évalué à 80 000 frs. par an.

9^o — Mise à la charge de la Métropole de la Subvention postale, le service postal devant être payé par elle comme dans les autres colonies, soit pour St-Pierre-Miquelon : 100 000 francs.

10^o — Maintien de la subvention de la Métropole pour sa participation aux frais :

A. d'entretien des phares

B. du Service médical de St-Pierre (hôpital)

C. de divers autres services

11^o — La nécessité pour le gouvernement d'augmenter sensiblement sa subvention à la Société des Frigorifiques des Iles Saint-Pierre et Miquelon.

12^o — L'opportunité d'occuper l'ancienne caserne des disciplinaires dans l'intérêt de la conservation de ce bâtiment.

13^o — La proposition de transférement de la prison actuelle à l'ancienne caserne, la prison actuelle étant inhabitable par des êtres humains, prévenus ou reconnus coupables, ou condamnés.

14^o — La démolition des ruines de l'ancien palais de Justice et la cession de ce terrain à la ville de St-Pierre.

Ceux-ci, il est vrai, ne sont pas tombés pour la patrie, dans la fumée des combats, parmi les fanfares guerrières, sous les plis noircis des drapeaux frissonnantes.

A leur nom, désormais, sur la tombe vide qui dans le cimetière rappellera leur souvenir, se trouvera jointe une mention moins glorieuse, peut-être, mais non moins impressionnante dans la morne simplicité : "Disparus en mer!"

Nous les avons vus partir au Printemps, comme partent tous les marins, conscients en même temps, et insouciants des dangers qui les attendaient...

Ils ne reviendront jamais...

Ils ont droit eux aussi, que, regardant l'horizon mouvant et sans fin qui est l'immense tombe du marin, la foule vienne, se

15°—L'urgence du placement de la télégraphie sans fil entre Miquelon et St-Pierre, le Ministère étant d'avis de remplacer la ligne téléphonique, prévue par décret, par la télégraphie sans fil.

16°—La construction d'un wharf à Miquelon et dont la nécessité s'impose plus que jamais.

17°—Projet de décret tendant à supprimer radicalement l'embarquement de l'eau de vie et de tous spiritueux destinés aux équipages des navires pêcheurs.

L'augmentation des rations de vin, café, thé, lard, bœuf et légumes, tels que choux salés, pommes de terre etc..., à bord des pêcheurs.

19°—La réglementation relative à la distribution, à bord de nos pêcheurs, du café, du thé, du vin, etc..., et du vin chaud sucré, lorsqu'ils seront sur les lieux de pêche.

20°—L'obligation d'avoir un homme âgé de 48 ans au moins, chargé de faire la cuisine à bord de tout bateau pêcheur armé à plus de 4 doris, et, ce, en remplacement du mousse.

21°—L'obligation pour tout navire pêcheur français, fréquentant les bancs de Terre-Neuve, de faire — quel que soit son tonnage — escale à Saint-Pierre, au moins une fois par campagne, pour pouvoir s'y ravitailler de provisions fraîches, eau, etc...

22°—L'Obligation à tout navire long-courrier ou pêcheur, partant de France en Mars ou Avril, et ayant plus de 45 personnes, équipage et passagers compris, d'avoir un médecin à bord. Vœu tendant à ce que tous les pêcheurs venant de France soient transportés à St-Pierre et Miquelon par vapeur, pour les raisons qui en seront données.

23° La nomination d'une commission chargée de faire un rapport au Conseil d'Administration, au sujet de l'amélioration à apporter au transport de nos pêcheurs de St-Pierre et Miquelon en France à la fin de chaque campagne. Vœu tendant à ce que le rapatriement des pêcheurs s'effectue, au moyen d'un vapeur, qui, à titre d'encouragement, pourrait être exonéré des droits de port dans la colonie.

24°—La défense absolue à nos nationaux pêcheurs de transborder leurs produits dans un port étranger, sous peine de perdre le bénéfice qui s'atta-

che aux produits français.

25°—Projet d'arrêté ou de décret interdisant à tout navire étranger, la pêche de la morue, de la boëtte, etc... dans nos eaux territoriales, sous peine de l'application des pénalités les plus sévères qui seront prévues, en cas d'infractions à nos règlements.

Voilà les réformes et améliorations qui assurerait infailliblement le relèvement de la Colonie.

La Politique Française et Anglaise

Lisez et Comparez.

Nous lisons ce qui suit dans les journaux Anglais:

Le Bait Act

(Traduit du *l'anglais*)

Le Rapport du Commissaire anglais, (consul) qui a séjourné pendant quelques mois à St-Pierre, dans le but de se rendre compte de la situation exacte de l'industrie de la pêche dans cette localité, démontre d'une façon indubitable la diminution très accentuée qu'elle subit, et comme conséquence une stagnation complète des autres branches d'affaires.

Il ne peut y avoir aucun doute qu'au point de vue français la position devient plus mauvaise tous les ans et, à la façon dont les habitants s'expatrient, il ne sera plus possible, dans quelques années, de pratiquer la pêche à St-Pierre.

Des centaines de personnes ont récemment quitté l'île, d'autres vont les suivre, dès qu'elles auront terminé leurs affaires et disposé de leurs propriétés.

Il va sans dire que cette diminution des affaires à St-Pierre implique une augmentation de trafic à Terre-Neuve, parce que St-Pierre s'enrichissait principalement aux dépens de ce pays.

En fournissant de la boëtte aux français, nous leur donnions le moyen de faire tous les ans de grosses pêches de morues. Ces morues étaient expédiées sur les mêmes marchés où nous en envoyions de grandes quantités, et avait pour conséquence un encombrement et des prix réduits. La prime nationale qui est payée aux français leur permettait contre nous une concurrence injuste, et il est ainsi prouvé qu'en fournissant follement de la boëtte aux français nous ruinions tous les ans notre industrie de la pêche.

En plus de la perte éprouvée de ce côté, le commerce de fraude faisait entre St-Pierre et la Côte de Terre-Neuve, com-

merce résultant du trafic de la boëtte, nous enlevait tous les ans des milliers de dollars.

D'autre part, Mr. Gérault Richard député de la Guadeloupe, demande à favoriser l'exportation des morues étrangères dans nos possessions Françaises.

Voici sa lettre:

Monsieur le Ministre,

L'abaissement de 35 0/0 du droit sur les morues étrangères que vous aviez obtenu du Ministère du Commerce n'a pas produit l'heureux résultat que nous en attendions. Loin de diminuer, le prix de cet aliment de première nécessité à la Guadeloupe augmente tous les jours, au point que la plus grande partie de la population s'en voit privée. Il faut dire aussi que le prix de 30 francs par cent Kilos équivaut à peu près à une véritable prohibition dans un pays en proie à la plus effroyable crise économique. Cette crise est telle que, le mois dernier, plus d'un millier de jeunes gens ont quitté Pointe-à-Pitre à destination de Colon et de Panama. Combien parmi ces prescrits de la faim, reviendront dans leur Patrie?

D'après les renseignements qui me parviennent de la colonie, la cherté de la morue tient, outre le droit exorbitant que nous imposent notre régime douanier, aux exigences des grands marchands de France qui ne l'expédient à la Guadeloupe que par petites quantités, sûrs qu'ils sont de n'être concurrencés par aucun rivaux.

Ainsi le marché guadeloupéen n'est jamais suffisamment approvisionné. Il arrive même parfois que la morue y fait totalement défaut malgré le prix énorme de 65 francs les 400 kilos.

Dans ces conditions il est permis d'affirmer la disette dont souffrent nos compatriotes à l'impossibilité où se trouvent les importateurs français d'alimenter la colonie et de réclamer la suspension de tout droit jusqu'à nouvel ordre.

Je vous demande instamment de faire ce que je vous demande, en l'appuyant de votre haute autorité à votre collègue, M. le Ministre du Commerce. Il peut d'autant moins hériter à donner satisfaction aux légitimes doléances de nos mandants que les importateurs français sont hors d'état de faire face aux nécessités de leur alimentation. *La conséquence, le dégrèvement total de la morue ne causerait aucun préjudice aux intérêts métropolitains.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

GÉRAULT-RICHARD.

Notre délégué au conseil supérieur des colonies, Mr. Louis Légasse, d'accord avec Mr. Riolteau et d'autres parlementaires, s'était opposé à l'adoption de cette mesure qui aurait porté le coup mortel à notre industrie de la pêche et, par suite, à notre colonie.

Mr. Milliés-Lacroix a écouté ses doléances et lui a adressé la lettre suivante :

Paris, le 30 Juin 1907

*Le Ministre des Colonies
à Monsieur Légasse, délégué
des Iles Saint-Pierre et Miquelon.*

Monsieur le délégué,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de délibération adopté par le Conseil général de la Martinique et tendant à réduire le droit de douane sur les morues étrangères importées dans la colonie, et me signaler les inconvénients qui, à votre avis, résulteraient de l'application du régime demandé par l'assemblée locale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, après examen de la question, j'ai décidé de ne pas donner suite à la mesure proposée /.

Agreez, Monsieur le délégué, les assurances de ma haute considération.

MILLIÉS-LACROIX

Le Ministre des Colonies n'a pas craint de mécontenter la représentation coloniale entière des Antilles, pour donner satisfaction aux légitimes revendications dont nous l'avons saisi.

Nous remercions bien vivement Mr. Milliés Lacroix, notre énergique Ministre des Colonies de sa décision qui a été celle d'un Ministre démocrate de la République, soucieux de la défense des intérêts et droits coloniaux qui lui sont confiés.

Connaissant Mr. le Ministre des Colonies actuel, comme nous le connaissons, la décision contraire nous aurait vivement surpris.

Comment peut-on admettre, en effet, que les colonies françaises puissent recevoir en franchise de la morue anglaise, alors que Terre-Neuve nous ferme ses portes et met des droits prohibitifs sur nos produits et notamment sur nos morues.

Nous laissons de côté les Américains des États-Unis et les Canadiens pour ne nous occuper que des "Terre-Neuviens Anglais" qui brûlent leurs dernières cartouches contre nous.

Il convient que Messieurs les Anglais sachent que nous ne les craignons pas du tout; et que nous savons à quoi nous en tenir sur leur serment de fidèle amitié à notre égard.

La Question de la Boëtte

M. André Lebon, ancien ministre des colonies, président du comité central des armateurs a adressé la lettre suivante à M. le Ministre des Colonies.

Paris le 2 Juin 1907

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, au nom du Comité Central des Armateurs de France, d'appeler votre attention sur les entraves qui sont apportées à la pêche de l'encornet dans la Colonie de St-Pierre et Miquelon. L'encornet est un des appâts nécessaires à nos pêcheurs de morues, dont l'industrie subit, depuis l'année 1902, une crise intense comme on n'en avait pas vu depuis longtemps et qui est due précisément à la rareté des appâts de toutes sortes.

En vue de remédier à cet état de choses, le Département de la Marine a décidé dernièrement d'encourager par une subvention la création d'un frigorifique aux Iles St-Pierre et Miquelon, pour y emmagasiner et y conserver les divers appâts ou boëttes et permettre ainsi aux pêcheurs de s'en approvisionner en tous temps.

Mais pour approvisionner d'encornets le frigorifique, il faut qu'on puisse pêcher cet appât en quantité suffisante et, à cet effet, on a demandé à M. l'Administrateur des Iles St-Pierre et Miquelon l'autorisation de pratiquer cette pêche dans les eaux territoriales au moyen de filets. Or, les petits pêcheurs de St-Pierre se sont élevés contre cette demande et ont insisté pour qu'on prohibe tout procédé autre que celui dont ils se sont servis jusqu'à ce jour et qui consiste dans l'emploi d'une sorte de hameçon appelé "turlutte".

Si le vœu des petits pêcheurs était retenu, on se trouverait dans l'obligation de renoncer à se procurer la quantité d'appât nécessaire à notre flotte de pêche. D'ailleurs ils ne peuvent invoquer à l'appui de leur réclamation aucune considération sérieuse, qui serait afférente par exemple à la reproduction de l'encornet; on comprendrait que si cette reproduction était menacée par l'emploi du filet, les petits pêcheurs se fussent émus à la pensée que leur industrie pourrait s'amoindrir.

Mais ce n'est pas le cas ici. L'encornet est un poisson migrateur qui vient des grands fonds de l'Océan et qui atterrit annuellement, d'une façon irrégulière, tantôt en abondance, tantôt au contraire en petite quantité, sur toutes les côtes de Terre-Neuve et du Canada. Or, les Iles St-Pierre et Miquelon ne sont qu'une portion infime de cette étendue considérable des côtes, sur lesquelles se produit, vers le milieu de l'été l'atterrissement de l'encornet. Qu'on y

pêche ce poisson avec des turluttes ou qu'on l'y pêche avec des filets, cela ne peut avoir, au point de vue de sa reproduction, aucune espèce d'importance, car, après avoir séjourné pendant deux mois au plus le long des côtes du Nord Amérique l'encornet disparaît pour regagner vraisemblablement les profondeurs de l'Océan.

La question de protection de cette espèce et de sa reproduction nous paraît donc devoir être complètement écartée. Il ne faut pas songer non plus à demander aux pêcheurs français de s'approvisionner d'appât à l'étranger. L'appât, il ne faut pas l'oublier, est une nécessité primordiale pour la pêche de la morue: *pas d'appât, pas de morue*. L'appât vient-il à être rare, les pays qui en possèdent en prescrivent aussitôt l'exportation: témoin le bait bill par lequel le Parlement de Terre-Neuve a interdit à ses nationaux la vente et l'exportation de la boëtte, à St-Pierre et Miquelon. Nos pêcheurs ne se sont pas encore relevés de ce coup et ce serait leur en porter un autre que de les amener, par une interdiction imprévoyante, à importer de l'encornet du Canada, et les rendre une fois de plus tributaires de l'étranger.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre en considération les observations qui précédent et inviter en conséquence M. l'Administrateur des Iles St-Pierre et Miquelon à autoriser, au moins provisoirement et à titre d'essai, l'emploi de filets pour la pêche de l'encornet dans les eaux territoriales de notre colonie de l'Atlantique Nord.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Président,

Signé: André LEBOON.

D'autre part, nous savons que le Conseil d'Administration de la colonie, a autorisé à l'unanimité dans sa séance du Jeudi, 25 juillet courant, l'emploi des trappes à boëtte aux îles Saint-Pierre et Miquelon, sous certaines réserves de nature à satisfaire et les armateurs et les pêcheurs. Tout est bien qui finit bien: car, c'est l'union qui fait la force.

AVIS

La Morue Française a l'honneur d'informer les pêcheurs qu'elle achètera, pour le compte de qui de droit, tout l'encornet frais qui sera pêché dans les eaux neutres ou dans les eaux territoriales de la Colonie, à raison de un franc le cent.

Prière de se faire inscrire à l'agence principale de la Morue Française.



Le Guignon de Popol

Air: La Paimpolaise.

1

Quand Monsieur "Popol" était maire
Tout marchait beaucoup mieux pour... lui

Il n'était pas dans la misère,
Pauvre, comme il l'est aujourd'hui.

C'était l'âge d'or

Qu'il regrette encor!

Il avait de bell's goëlettes

Un magasin, une maison

Aujourd'hui... plus rien que des dettes
Faut-il qu'il en ait du guignon!

2

Pendant dix huit ans, dit l'histoire

Il fut le roi de ce pays.

Chacun bénissait sa mémoire

Et voulait êtr' de ses amis

C'était le bon temps

De ses jeunes ans!

Pour la ville et pour la mairie

Il avait toujours sous la main

Autant de pioch's et de bougies

Qu'il en fallait, le vieux malin!...

3

Mais un beau jour la chose est sûre,
Ayant, pour peindre ses bâteaux,

Un peu... majoré la facture,

Ses Conseillers Municipaux,

N'étant pas contents,

Montrèrent les dents.

Hélas ! ce fut bien autre chose

Lorsque les susdits conseillers

Découvriront... le poi aux roses

Et la... danse de nos deniers !

4

C'était une vilaine affaire:

Il s'en tira tant bien que mal ;

Mais ne pouvant plus être maire

Il voulut avoir son journal

Pour nous... réveiller

Au moindre danger :

Il est le « Sauveur » de St-Pierre,

Car depuis lors, tous les huit jours,

Il rend aux aveugl's la lumière

Tout aussi bien que l'ouie aux sourds!

5

En retour d'un pareil service

On dit que l'administration

Va lui faire construire d'office

A l'Hôpital, un cabanon

Où Popol, enfin,

Ne mourra pas d'faim !

Car... il n'a plus de goëlettes

De magasin, ni de maison :

Il n'a plus rien... rien que des dettes

Faut-il qu'il en ait du guignon !

ŒUVRE de MER

Le "Bon Réveil", clérical ou anticlérical quand il s'agit de seiner la discordie

— c'est son habitude — défend Monsieur l'abbé Benoist et trouve tout naturel que ce dernier ait attaqué "La Vigie", dans une réunion publique, alors que jamais nous n'avions parlé de lui.

G'est à se demander si le "bon Réveil" n'est pas subventionné par M. l'abbé Benoist qui peut-être même l'aurait acheté car il est à vendre.

Allons Bravo !

Autre temps, autres mœurs !

Quant à nous qui ne sommes ni à vendre ni à louer, nous n'attendons de l'œuvre des mers qu'une légère réorganisation de la maison des marins.

Que dirait le Réveil, nous vous le demandons chez lecteurs, si notre 1^{er} Vicaire, en l'absence de Mgr Légarde, s'avisa de faire contre ce journal, et sans en être provoqué, une tirade en "cinq sec" du haut de la chaire de St-Pierre ?

Ah ! certes, le Directeur du Réveil ne trouverait pas assez de "qui, et de que" pour le trainer dans la boue.

Soyons donc de bonne foi et reconnaissions tout simplement que M. l'abbé Benoist a manqué une belle occasion de se taire.

Excursion à Miquelon

Messieurs Robert Monier et Claireaux avaient décidé d'accord avec Messieurs Clavère et Desnouée cette excursion et obtenu pour cette occasion le vapeur postal "St-Pierre-Miquelon".

Beaucoup de monde, trop de monde même ! Plus de 600 personnes à débarquer à Miquelon n'est pas chose facile ! Et embarquer le même nombre par temps douteux et avec "un peu de mer", c'est plutôt difficile, car Miquelon n'a pas encore de quai, pas même un petit appontement. C'est la misère.

Temps brumeux à St-Pierre et en route ; mais pas de brouillard à Miquelon ou la

partie de foot ball a été très intéressante. Beaucoup d'animation et de gaieté à l'aller et à Miquelon.

Le retour a été moins gai, oh ! oui beaucoup moins gai, pourquoi pas dire : « en général très triste. » La mer était houleuse et cependant le vapeur "St-Pierre-Miquelon" s'est comporté comme d'habitude, très bien : peu de roulis et de tangage mais que de malades parmi les dames !!

Inutile de rappeler que les hommes, *toujours galants*, s'étaient empressés de céder aux dames, salon, fumoir et cabines,

Résumé :

Une bonne corvée pour beaucoup et une partie de plaisir très agréable pour d'autres : Mais trop de monde, à cause des difficultés d'embarquement et de débarquement à Miquelon.

La prochaine fois, on sera moins nombreux et il faudra qu'il fasse bien beau temps encore, avant de partir de St-Pierre.

TRAPPE DE LA MAISON E^e SIRE

Nous désirons savoir si le Commissaire de police fait son devoir et poursuit sérieusement l'enquête au sujet de la trappe qui a été coupée par des "gens de l'île aux chiens", suivant la déclaration même de M^r Jacques Revert, président du Syndicat des petits pêcheurs de cette île.

Il faut que la lumière se fasse.

Tout le monde sait que M. Rœchet est en même temps chef du détachement de la gendarmerie coloniale et commissaire de police. S'il ne peut pas être à la fois "au four et au moulin", ce qui est bien difficile, il n'a qu'à rester dans son four et laisser le moulin à un autre.

Nomination

Nous apprenons que Popol va être nommé Commissaire de police — Il en aura au moins pour "son tabac et son morning" — Toutes nos félicitations.

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement, Chaussures, Epicerie, Rouennerie, Mercerie, Articles de Paris etc... prix très avantageux.

EN DÉPÔT

Chaines de la maison E. Davaine et fils

Câbles acier de la maison Lamberti

Copper Paint et autres peintures de Baltimore Copper Paint Co

AGENCE de l'Assurance sur la vie
"The Mutual Life Insurance Co of New-York".